



Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-63

Ottawa, le 15 juillet 2008

Avis de consultation

Demandes reçues

Plusieurs collectivités

Date limite pour le dépôt des interventions/observations : 19 août 2008

Le Conseil a été saisi des demandes suivantes :

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Article Requérante et endroit

1. **Eleanor Whiteduck**
Maniwaki (Québec)
No de demande 2008-0253-9
2. **Vidéotron Itée**
Province de Québec
No de demande 2008-0743-0
3. **Care Radio Broadcasting Association**
Meander River, Peerless Lake, Manning, Cleardale, Chateh, Wabasca et Fort
Chipewyan (Alberta)
Nos de demande 2008-0819-9, 2008-0822-2, 2008-0823-0, 2008-0825-6,
2008-0818-1, 2008-0821-4, 2008-0824-8

1. **Maniwaki (Québec)**
No de demande 2008-0253-9

Demande présentée par **Eleanor Whiteduck**, en vue de renouveler la licence de l'entreprise de programmation de radio communautaire de Type B autochtone CKWE-FM, Maniwaki, qui expire le 31 août 2008.

La titulaire propose d'opérer cette entreprise suivant les mêmes modalités et conditions que celles en vigueur dans la licence actuelle.

Adresse de la titulaire :

1, Paganakomin Mikan
 Casier postal 309
 Maniwaki (Québec)
 J9E 3C9
 Télécopieur : 819-449-5673
 Courriel : marcel.brascoupe@kza.qc.ca

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

2. **Province de Québec**
No de demande 2008-0743-0

Demande présentée par **Vidéotron ltée**, en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation régionale de vidéo sur demande appelée VSD Illico.

La titulaire propose de remplacer la condition de licence relative au sous-titrage qui se lit :

Condition no 8 CRTC 2002-203

Au plus tard à compter du 1^{er} septembre 2006 et jusqu'à la fin de la période d'application de sa licence, la titulaire doit sous-titrer, sous forme codée, au moins 90 % de l'ensemble des émissions qu'elle diffuse au cours de la journée de radiodiffusion.

par la condition suivante :

La titulaire doit sous-titrer, sous forme codée, au moins 90 % de l'ensemble des émissions qu'elle diffuse au cours de la journée de radiodiffusion, à l'exception des films réservés aux adultes et des émissions ciblant les enfants d'âge préscolaire.

La titulaire fait cette demande en vue d'alléger les coûts relatifs au sous-titrage affirmant qu'il y a absence de moyens financiers et que les dépenses engendrées outrepassent grandement le service rendu au public. La titulaire également donne la raison des difficultés de traitements administratifs.

Selon la titulaire, les ressources financières seront consacrées à l'amélioration de la quantité et de la qualité des émissions y compris au sous-titrage des émissions qui visent le grand public.

Adresse de la titulaire :

612, St-Jacques Ouest
15e étage Tour Sud
Télécopieur : 514-380-4664
Courriel : guy.suzanne@quebecor.com

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

3. **Meander River, Peerless Lake, Manning, Cleardale, Chateh, Wabasca et Fort Chipewyan (Alberta)**
Nos de demande 2008-0819-9, 2008-0822-2, 2008-0823-0, 2008-0825-6, 2008-0818-1, 2008-0821-4, 2008-0824-8

Demandes présentées par **Care Radio Broadcasting Association**, en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio FM communautaire de type B de langue anglaise CIAM-FM Fort Vermilion (Alberta).

La titulaire propose d'ajouter des émetteurs FM de faible puissance à Meander River, Peerless Lake, Manning, Cleardale, Chateh, Wabasca et Fort Chipewyan (Alberta) pour diffuser les émissions de CIAM-FM afin de desservir la population de ces localités.

L'émetteur à Meander River serait exploité à la fréquence 95,9 MHz (canal 240FP) avec une puissance apparente rayonnée de 50 watts (antenne non-directionnelle/hauteur effective de l'antenne de 44,25 mètres).

L'émetteur à Peerless Lake serait exploité à la fréquence 96,9 MHz (canal 245FP) avec une puissance apparente rayonnée de 50 watts (antenne non-directionnelle/hauteur effective de l'antenne de 23 mètres).

L'émetteur à Manning serait exploité à la fréquence 95,5 MHz (canal 238FP) avec une puissance apparente rayonnée de 50 watts (antenne non-directionnelle/hauteur effective de l'antenne de 42,2 mètres).

L'émetteur à Cleardale serait exploité à la fréquence 91,5 MHz (canal 218FP) avec une puissance apparente rayonnée de 50 watts (antenne non-directionnelle/hauteur effective de l'antenne de 48,5 mètres).

L'émetteur à Chateh serait exploité à la fréquence 96,9 MHz (canal 245FP) avec une puissance apparente rayonnée de 14 watts (antenne non-directionnelle/hauteur effective de l'antenne de 119,5 mètres).

L'émetteur à Wabasca serait exploité à la fréquence 95,5 MHz (canal 238FP) avec une puissance apparente rayonnée de 45 watts (antenne non-directionnelle/hauteur effective de l'antenne de 63,25 mètres).

L'émetteur à Fort Chipewyan serait exploité à la fréquence 95,5 MHz (canal 238FP) avec une puissance apparente rayonnée de 30 watts (antenne non-directionnelle/hauteur effective de l'antenne de 79,5 mètres).

La titulaire fait valoir que les collectivités du Nord de l'Alberta sont très liées entre elles et que de très nombreuses personnes passent des heures à conduire d'un village à l'autre dans la région de desserte visée par cette demande. La titulaire a fait part de son désir de rediffuser le signal de CIAM afin de desservir toute la région où vivent ces collectivités.

Adresse de la titulaire :

Boite 609
4709, chemin River
Fort Vermillion (Alberta)
T0H 1N0
Télécopieur : (780) 927-2427
Courriel : ciam@telus.net

Examen des demandes :

À l'adresse de la titulaire, et

Upper Hay River School
Meander River (Alberta)

2077, Mistassiniy
Wabasca (Peerless Lake) (Alberta)

121-4th Street South West
Manning (Alberta)

808, promenade Highway
Cleardale (Alberta)

32022, promenade Chateh
Chateh (Alberta)

2077, Mistassiniy
Wabasca (Alberta)

152, avenue McKenzie
Fort Chipewyan (Alberta)

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

19 août 2008

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en complétant le
[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion]

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Ou

par télécopieur au numéro
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site Web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site Web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site Web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page Web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée de notre site Web à l'aide de notre engin de recherche ou de tout autre engin de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : 819-997-2429
Tél. Sans Frais : 1-877-249-2782
ATS Sans Frais : 1-877-909-2782
Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse, bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest

Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624

Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington

275, avenue Portage, bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274
Télécopieur : 204-983-6317

Édifice Cornwall Professional

2125, 11^e Avenue, pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520

Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>